

## DE LA COMMUNE DE LES GRANDES CHAPELLES

0-0-0-0-0-0-0

Séance du 12 avril 2024

0-0-0-0-0-0

Nombre de membres : L'an deux mille quatre, le douze du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil  
En exercice : 11 Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre  
Présents : 7 prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de  
Votants : 9 Monsieur Dominique GAMICHON, Maire.

Date de la convocation :  
30 mars 2024

**Présents :** Mrs Dominique GAMICHON, Francis COLLET, Francis LITWIN, Florian LUTZ, Mmes Céline DALLEMAGNE, Karine MAUVAIS, M. Olivier PETITJEAN

**Absents :** M. Norbert PITIOT, Philippe CRINDAL, Marine ROSSI, Jennifer VAIRELLES

**Pouvoirs :** Philippe CRINDAL à Florian LUTZ et Jennifer VAIRELLES à Karine MAUVAIS

Date d'affichage :  
30 mars 2024

M. Florian LUTZ a été nommé secrétaire.

### Intégration des résultats 2023 du compte administratif du service des eaux au budget principal 2024

M. Francis LITWIN 1<sup>er</sup> adjoint, expose qu'ayant transféré au SDDEA l'intégralité de la compétence eau au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le budget annexe correspondant devient caduque et doit être dissous à compter de cette même date.

Il précise que le compte administratif 2023 fait apparaître un résultat excédentaire (section d'exploitation 22 480.54 €) et (section d'investissement 25 799.12 €).

#### LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :

1. d'**APPROUVER** la suppression du budget annexe eaux au 31 décembre 2023,
2. d'**ACCEPTER** la reprise de l'actif, du passif et des résultats du budget annexe Eaux dans le budget principal au 1<sup>er</sup> janvier 2024, (section d'exploitation 22 480.54 €) et (section d'investissement 25 799.12 €).
3. d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives pour la suppression du budget annexe Eaux aux fins d'intégrer ce dernier au budget principal.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le .....  
Et publication ou notification  
Du .....

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents  
Pour extrait conforme,  
à LES GRANDES CHAPELLES, le 12 avril 2024  
Le Maire,

